

Ainsi donc, touché des prières et des vœux des Evêques de la France entière, et d'autres pays, par ces présentes, en vertu de Notre Autorité Apostolique, Nous permettons d'appeler à l'avenir du nom de bienheureuse la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, et de décorer ses images d'une auréole. De plus, en vertu de Notre même Autorité, Nous permettons que son office soit récité et sa messe célébrée chaque année, selon le commun des vierges, avec les oraisons propres approuvées par Nous.

Nous accordons, pour le diocèse d'Orléans seulement, la célébration de cette messe, et la récitation de cet office à tous les fidèles, tant séculiers que réguliers, qui sont tenus à la récitation des heures canoniales ; et, pour ce qui est de la messe, Nous permettons qu'elle soit célébrée par tous les prêtres de passage dans les églises où l'on célébrera la fête, selon le décret de la Congrégation des Rites du 9 décembre 1895 (3862 *Urbi et Orbi*).

Nous accordons, enfin, que la solennité de la Béatification de la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, soit célébrée dans le diocèse et les églises susdits, selon les décrets ou les instructions de la Sacrée Congrégation des Rites en date du 16 décembre 1902, relatifs au triduum qui doit être célébré solennellement dans l'année de la Béatification. Nous ordonnons que ce triduum ait lieu aux jours que les Ordinaires désigneront dans l'année qui suivra les solennités de la Basilique patriarcale du Vatican.

Nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, ainsi que les décrets de non-culte, et toutes autres dispositions contraires, Nous voulons également que dans toutes les contestations, même judiciaires, on accorde aux exemplaires, même imprimés, des présentes Lettres, pourvu qu'ils portent la signature du Secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites et soient munis du sceau du Préfet, la même foi qui serait due à l'expression de Notre volonté par la représentation des présentes.

Donné le 11 avril 1909.

Que la Vénérable Servante de Dieu Jeanne d'Arc, vierge, dite la Pucelle d'Orléans, soit appelée Bienheureuse.

Par mandement spécial de Sa Sainteté.

Card. MERRY DEL VAL.